

FACTURE



SAGESSE
VOTRE COURTIER D'ASSURANCES

Votre conseiller :

G.E COURTAGES
28 Boulevard Georges Juskiewenski
46100 FIGEAC
ORIAS n° 17 005 838

☎ **05 65 50 02 68**
✉ **contact@ge-courtage.fr**

SCEA DU LAC DES TERMES
628 CHE DE GRUFFIEL
LAC DES TERMES
46500 ISSENDOLUS

Facture N°2025/WEB/102152

Le 07/05/2025

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints deux exemplaires de votre contrat dont référence ci-dessus, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé par vos soins. Veuillez trouver ci-après le détail de votre cotisation.

Merci de nous faire parvenir le montant à régler figurant avec le détail.

Contrat				Échéance	Période garantie		Prime (€)		
Objet	N°	Cie	Ind/CRM	Principale	Du	Au	F.G.C*	Nette	TTC
Multirisque Agricole	AU520825	GENERALI ASSURANCE		01/05	04/05/2025	31/07/2025	100	299.97 €	474.97 €

TOTAL ÉMIS	474.97 €
DONT TAXES	75 €
SOLDE À RÉGLER	474.97 €

Vous avez 3 possibilités de règlement, en indiquant en référence : client 819186 - Facture : 2025/WEB/102152

- **Par virement bancaire** sur notre compte Crédit Agricole : IBAN : FR76 1120 6000 1850 00677806012 – BIC : AGRIFRPP812
- **Par carte** bancaire en vous connectant sur le site <http://www.sagesse.fr> , Espace Client
- **Par chèque** à l'ordre de SAGESSE en joignant le coupon en bas de page

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre conseiller : EYRAGNE GUILLAUME

* F.G.C : Frais de Gestion de Contrat du Client. * C.R.M : Coefficient Réduction Majoration.

Droit de résiliation des contrats couvrant des personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles : votre contrat est renouvelé automatiquement chaque année. Si vous ne souhaitez pas le reconduire, vous disposez d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis. Votre demande doit nous être notifiée, notamment par lettre ou tout autre support durable. Vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en ayons reçu notification par votre nouvel assureur. Dans le cadre d'un contrat automobile, en cas de dommage garanti par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261 - C CGI. Sauf pour les garanties portées par AXA Assistance. SAGESSE est une marque du groupe ASSURANCES GESTION SERVICES, SAS au capital variable de 1 020 000 Euros, Immatriculée à l'Orias dans la catégorie courtier d'assurance sous le numéro : 07 000 197 (www.orias.fr) | RCS TOULOUSE : 340 973 775 | N° TVA intracommunautaire FR. 77340973775 | siège social : 52 boulevard Gabriel Koenigs 31300 TOULOUSE.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris (www.acpr.banque-france.fr)

Votre courtier exerce son activité en application des dispositions de l'article L 521-1 II b du Code des assurances. Réclamation: SAGESSE / Service Réclamation, 52 boulevard Gabriel Koenigs 31300 TOULOUSE – Médiation (seulement si échec de la réclamation): La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

Afin d'améliorer la qualité des nos échanges, veuillez indiquer votre adresse email sur le coupon

**COUPON À JOINDRE À
VOTRE RÈGLEMENT**

Total dû : 474.97 €

Client: DU LAC DES TERMES / 819186

Votre adresse mail :

Établir votre règlement à l'ordre de SAGESSE -

Facture : 2025/WEB/102152